

RÈGLEMENT DE LA GRAVEL DU VICOMTE

ORGANISATION

La Gravel du vicomte est organisée le vendredi 9 Septembre par l'association de L'Amicale Cyclisme Bisontine en partenariat avec le comité de Bourgogne Franche Comté de cyclisme.

La manifestation s'inscrit dans la programmation de la montée De Gribaldi, mis en œuvre par l'Amicale Cyclisme Bisontine, dont le siège social est fixé au 6 avenue de Chardonnet 25000 Besançon. Cette manifestation se déroulera le vendredi 9 Septembre 2022 au départ de la city.

PRÉSENTATION

La randonnée propose aux participants une distance d'environ 30km pour environ 500m de dénivelé, vous permettant de découvrir un itinéraire propice à la pratique du Gravel dans l'enceinte de Besançon.

Il est conseillé d'avoir des instruments pour le suivi d'itinéraire (GPS), une réserve d'eau, de la nourriture et le matériel minimum pouvoir effectuer de petites réparations (crevaison, transmission...).

DÉROULEMENT DE LA RANDONNÉE

	Date / heure	Lieu
Retrait des dossards	16h30/ 17h30	La City
Départ	17h45	
Arrivée	Entre 19h et 21h	Fort de Chaudanne

Le départ aura lieu à 17h45. Les participants s'engagent sur une randonnée non-chronométré.

Le participant s'engage à évoluer dans le strict respect du code de la route.

INSCRIPTIONS

Manifestation	Nombre de place maximum
Gravel du Vicomte	30 personnes

L'inscription est obligatoire pour prendre le départ de la manifestation. Elle se fait en ligne sur le site <https://even-outdoor.com/>. Toute inscription est ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement.

L'épreuve n'est pas ouverte aux participants mineurs non accompagné d'un adulte.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'inscription dûment complété, paiement effectué).

Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident et jusqu'à 1 semaine après l'événement.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucune session de dossard n'est acceptée. Dans le cas contraire, cette cession engagera la responsabilité des parties.

Nombre de place

TARIFS

Epreuves	Tarif
Le Gravel du Vicomte	15€

DOSSARDS ET PLAQUE DE CADRE

Le retrait de dossard s'effectuera sur le site de la City le vendredi 9 Septembre à 16h jusqu'à 17h30.

La présentation d'une carte d'identité est obligatoire pour retirer un dossard.

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Le dossard doit être porté par le participant du début à la fin de la manifestation. Il permet à l'organisation un contrôle des participants.

La plaque de cadre doit être fixée en permanence sur le vélo pour l'identifier.

Un numéro de secours et d'assistance technique sera disponible sur les dossards.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Il est obligatoire pour prendre le départ de la manifestation d'être en possession du matériel suivant :

- Casque aux normes CE
- Matériels de réparation : pompe, chambres à air ou liquide anti-crevaisson, outils de réparation
- Coupe-vent ou imperméable
- Réserve d'eau
- Téléphone chargé
- Un éclairage avant arrière

SUIVI D'ITINÉRAIRE

L'itinéraire est balisé avec une rubalise.

L'organisateur fournira une trace GPX.

Lors de sa progression sur l'itinéraire et en dehors le participant s'engage à respecter le code de la route. Il s'engage aussi à respecter les autres usagers qu'il peut rencontrer notamment sur les sentiers (ex : randonneurs).

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Il est demandé aux participants de respecter l'environnement dans lequel il évolue. Ainsi il est demandé de rester sur les traces prévues en forêt et de ne pas en créer de nouvelle en sortant des sentiers. Il est demandé aux participants de collecter leurs déchets, des points de collectent seront prévus sur les ravitaillements et les points de repas.

ABANDON ET LITIGE

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à l'arrivée afin de remettre son dossard ou avertir l'organisation dans l'immédiat.

ACCOMPAGNATEURS

L'accompagnateur pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires. Il est strictement interdit de courir accompagner d'un animal, même tenu en laisse. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la présence d'un animal sur le parcours.

Un numéro de secours sera disponible sur les dossards.

DROITS À L'IMAGE

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies par Event Outdoor, responsable du traitement, sont enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire à l'organisation de la manifestation. Par l'intermédiaire de notre prestataire, les participants peuvent être amenés, s'ils l'ont accepté à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Les données sont conservées pendant 1 an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service organisateur de Grand Besançon Métropole dans le cadre de la finalité du traitement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

CATASTROPHES NATURELLES & AUTRES CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances susceptibles de mettre en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à la manifestation.

ASSURANCES DES BIENS PERSONNELS

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, et notamment le nombre de participants à la baisse comme à la hausse.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à la manifestation implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.